

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du vendredi 25 septembre 2026

DCS38-2026

Le 25 septembre 2026, à 11h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués
en exercice : 74
Quorum requis : 37

Présents : 48
Pouvoirs : 7
Votants : 55

Excusés : 19

Date de convocation :
17 septembre 2026

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Erwann BERNET, Mme Olga BOUBET-FURAHA, M. Joël BRUNEAU, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Renaud DE SAINT DENIS, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, M. Stéphane LE HELLEY, M. Patrick LEDOUX, M. Benjamin LEPAYSANT, Mme Sylvie PERNOIT, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Pascal SERARD, Mme Sophie SIMONNET, Mme Laurence TROLET, M. Arthur DELAPORTE (délégué suppléant), M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant), Didrik JANIN-HAMEL (délégué suppléant), M. Michel LAFONT (délégué suppléant), M. Richard MAURY (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, Mme Céline CAPET, M. Romuald FERRARI, M. Jacky LEHUGEUR, M. David MODESTE, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thông DAO, M. Laurent HOTTELART, M. Franck JOUY, M. Patrice PETIT (délégué suppléant)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Kevin DEWAELE, M. Bruno CANDON (délégué suppléant), Mme Cécile LEVAGUERSE (déléguée suppléante)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard MARTIN, M. Emmanuel MAURICE, M. Olivier PINEL, M. Didier BERTHELOT (délégué suppléant), M. David GUESNON (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Maria MONTERO, M. Philippe PESQUEREL, Mme Angélique LEMIERE (déléguée suppléante), M. Jacques-Yves OUIN (délégué suppléant), M. Alain PORQUET (délégué suppléant)

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Xavier HAY (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Philippe MARS (pouvoir à M. Patrick LEDOUX), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à M. Erwann BERNET)

**CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT ET
AUTORISANT LE
RECRUTEMENT D'UN
AGENT CONTRACTUEL
POUR MENER A BIEN UN
PROJET IDENTIFIÉ POUR LE
SCoT-AEC
(CONCERTATION ET CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT)**

DCS38-2026 – Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet identifié pour le SCoT-AEC (concertation et Conseil de Développement)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Loïc MELON (pouvoir à Mme Céline CAPET)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU (pouvoir à M. Thông DAO)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Anne MANCEL (pouvoir à M. Rémy GUILLEUX)

Communauté de communes Val-ès-Dunes : M. Jean-Christophe CARON (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Jean-François JURASCHEK, Mme Azilis LADJADJ, M. Didier LEFORT, M. Aristide OLIVIER, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Laurie KALA-JANSSEN (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant), Mme Magali SAINT (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Lynda LAHALLE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Olivier LAVAUT, M. Loïc PIERRE-BOITARD (délégué suppléant)

Communauté de communes du Pays de Falaise : M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Christophe BRAUD, M. Bruno LEGRIX

Communauté de communes Val-ès-Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Nathaly MONROCQ

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT
CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN UN PROJET IDENTIFIE POUR LE SCoT-AEC
(CONCERTATION ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT)**

Exposé :

Le Pôle métropolitain porte, depuis la délibération du 10 octobre 2025, l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale valant Plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC).

Les travaux se dérouleront majoritairement de 2027 à 2030. Et le SCoT-AEC portera ses effets sur la période 2031-2050. L'échéance 2050 est justement celle du Zéro artificialisation nette (ZAN) et du Zéro émissions nettes (ZEN). Le SCoT-AEC devra donc préparer le territoire à ces échéances dans un contexte de changement climatique qui va augmenter fortement les vulnérabilités, impacter les ressources (eau, énergie, alimentation), les manières d'aménager et les modes de vie des habitants. Le SCoT doit être un projet de territoire désirable qui vise à améliorer la qualité de vie au plan fonctionnel (habitat, mobilités, services) et au plan de l'environnement naturel et urbain avec un souci de justice sociale et de meilleure santé.

Pour cela, la démarche de concertation sera centrale pour le SCoT-AEC. Le Pôle métropolitain souhaite élaborer le SCoT-AEC en associant le plus grand nombre de partenaires avec deux cibles prioritaires que sont les élus communautaires et communaux et le monde socio-économique à travers en particulier la création d'un Conseil de Développement à l'échelle de Caen Normandie Métropole (en remplacement de celui porté par la Communauté urbaine Caen la mer). Les travaux du Conseil de développement seront tournés, pendant les premières années, vers l'élaboration du SCoT-AEC.

Afin d'organiser et d'animer au mieux le futur Conseil de développement métropolitain et la concertation, le Pôle métropolitain a besoin de recruter une personne pour réaliser les missions ci-dessus.

Proposition :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Président propose au Comité syndical de créer, à compter du 1^{er} janvier 2027, un emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 38,5 heures (ouvrant droit à RTT) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.

Il est proposé :

- D'APPROUVER la création d'un emploi non permanent pour une durée de trois ans.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs au recrutement sur ce poste.

Vote :

Vu les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°DCS41-2025 du Comité syndical du 10 octobre 2025 adoptant l'analyse des résultats de l'application du SCoT Caen-Métropole et prescrivant la révision du SCoT en SCoT-AEC,

Vu le projet d'offre d'emploi en annexe de la délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 3 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'afin d'organiser et d'animer au mieux le futur Conseil de développement métropolitain et la concertation, le Pôle métropolitain a besoin de recruter une personne dans le cadre d'un contrat de projet,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création de l'emploi non permanent décrit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents permettant le recrutement sur cet emploi.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en préfecture.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

La secrétaire de séance,

Le Président,


Sophie SIMONNET




Emmanuel RENARD

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
 pôle métropolitain

Offre d'emploi

Intitulé du poste	Chargé(e) de mission Concertation et Conseil de développement
Condition d'accès au poste	Contractuel : contrat de projet de 3 ans Rattaché au cadre d'emploi des attachés territoriaux

PRESENTATION DE L'EMPLOYEUR ET DU SERVICE

Contexte	Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole regroupe 6 intercommunalités autour du bassin de vie caennais : la communauté urbaine de Caen la mer et les communautés de communes Cingal – Suisse Normande, Coeur de Nacre, Pays de Falaise, Val ès dunes, Vallées de l'Orne et de l'Odon. Le Pôle métropolitain porte des compétences et missions déléguées par ses membres lorsque l'échelle du bassin de vie est la plus pertinente : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Projet Alimentaire Territorial (PAT), programmes de financement européens. Le 10 octobre 2025, le Pôle métropolitain a lancé un chantier majeur pour le territoire : la révision du SCoT, pour en faire un SCoT-AEC, c'est-à-dire un SCoT intégrant le PCAET. Le SCoT s'impose aux PLUi et aux grands projets, dans un registre de compatibilité. Il vise à les sécuriser et à s'assurer de la cohérence du développement du bassin de vie. Les travaux se dérouleront majoritairement de 2027 à 2030. Le SCoT-AEC portera ses effets sur la période 2030-2050. L'échéance 2050 est justement celle du Zéro artificialisation nette (ZAN) et du Zéro émissions nettes (ZEN). Le SCoT-AEC devra donc préparer le territoire à ces échéances dans un contexte de changement climatique qui va augmenter fortement les vulnérabilités, impacter les ressources (eau, énergie, alimentation), les manières d'aménager et les modes de vie des habitants. Le SCoT doit être un projet de territoire désirable qui vise à améliorer la qualité de vie au plan fonctionnel (habitat, mobilités, services) et au plan de l'environnement naturel et urbain avec un souci de justice sociale et de meilleure santé. Pour cela, la démarche de concertation sera centrale pour le SCoT-AEC. Le Pôle métropolitain souhaite élaborer le SCoT-AEC en associant le plus grand nombre de partenaires avec deux cibles prioritaires que sont les élus communautaires et communaux et le monde socio-économique à travers en particulier la création d'un Conseil de Développement à l'échelle de Caen Normandie Métropole (en remplacement de celui porté par la Communauté urbaine Caen la mer). Les travaux du Conseil de développement seront tournés, pendant les premières années, vers l'élaboration du SCoT-AEC.
Mission principale du service	Création, puis animation du Conseil de développement métropolitain. Accompagnement de la concertation du Pôle métropolitain vers ses élus, partenaires et habitants, dans le cadre de ses missions et principalement pour l'élaboration du SCoT-AEC.
Composition du service (effectif)	10 ETP

Positionnement du poste	Travail sous la responsabilité du directeur adjoint et du directeur du Pôle métropolitain Relations régulières avec les agents du Pôle métropolitain, avec les partenaires, avec les membres du Conseil de développement et avec élus.
--------------------------------	--

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste	Mise en œuvre du Conseil de développement métropolitain et d'une concertation en vue d'un SCoT-AEC partagé
Missions et activités du poste	<u>Création du Conseil de développement métropolitain</u> - Organisation de visite de conseil de développement de Pôle métropolitains comparables (Angers, Amiens et/ou Brest...). - Participation à la construction de la composition, en concertation avec les têtes de réseaux et les élus locaux. Possibilité de faire plusieurs collèges : Socioprofessionnels et personnes qualifiées (milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, environnementaux, éducatifs, voire anciens élus) ; Jeunes ; Scientifiques ; Habitants... - Prises de contacts et mobilisation des membres. Objectif : un Conseil de développement opérationnel pour septembre 2027. <u>Animation du Conseil de développement métropolitain</u> - Animation et coordination du Conseil de développement. - Organisation et animation des instances. - Suivi administratif et logistique (CR, convocations, ordres du jour). - Appui méthodologique aux travaux : accompagnement du Conseil de développement dans la production d'avis et de contributions. - Réalisation de recherches documentaires et de synthèses sur les sujets d'actualité territoriale. - Prise de contacts et échanges avec des personnes-ressources en interne (agents du Pôle métropolitain et des EPCI membres, agents de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole) et en externe (experts, socio-professionnels...). - Représentation du Conseil de développement lors d'événements ou de réseaux (Coordination nationale des Conseils de développement, autres Conseils de développements régionaux). - Contribution à la communication et à la valorisation des travaux du Conseil (site internet, réseaux sociaux, newsletter). - Rédaction des bilans d'activité et rapports annuels. <u>Accompagnement de la concertation du Pôle métropolitain</u> - Apport d'un appui à la direction et aux chargés de missions thématiques pour réaliser les actions de concertation du SCoT-AEC : réunions publiques, expositions, conférences des maires, consultations, réseaux sociaux...

	• Apport d'un appui ponctuel aux chargés de missions thématiques pour réaliser les actions de concertation des autres actions du Pôle métropolitain.
Conditions de travail	<u>Temps de travail</u> : 38h30 hebdomadaires, ouvrant le droit à 20 jours de RTT Réunions en soirée à prévoir <u>Rémunération</u> : équivalent début de carrière en cadre d'emploi Attaché + IFSE + prime de fin d'année (CIA) <u>Avantages</u> : - o Titres restaurant à 9€50 pris en charge à 60% - o Adhésion au Comité national d'action sociale - o Participation à la mutuelle prévoyance / santé - o Prise en charge à 75% des abonnements de transports en commun - o Forfait mobilité (indemnité si trajets en vélo et/ou covoiturage) - o Télétravail (2 jours possibles par semaine), avec indemnité télétravail <u>Lieu de travail</u> : Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole 21 rue de la Miséricorde 14000 CAEN

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Profil du poste	- Formation supérieure : Bac +4 ou +5 en sciences politiques, aménagement du territoire, développement local, action publique ou domaine équivalent - Intérêt pour la concertation, les politiques publiques et les transitions environnementales. Savoir-faire et connaissances : - Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des enjeux de démocratie participative. - Maîtrise des techniques d'animation de groupe et de concertation - Capacités rédactionnelles et de synthèse solides. - Connaissances de base du fonctionnement des collectivités territoriales. - Aisance relationnelle avec des publics variés (élus, techniciens, société civile, habitants). - Maîtrise des outils informatiques : outil collaboratif (Teams), mise en page de rapports et de présentations sous Powerpoint ou Canva. - Notions en stratégie de communication. - Qualités relationnelles et rédactionnelles. Déplacements à prévoir – permis B indispensable. Une première expérience dans l'animation de dispositifs participatifs, en collectivité territoriale ou dans le milieu associatif, serait appréciée. Savoir-être : - Diplomatie, écoute, neutralité et pédagogie. - Esprit d'initiative et force de proposition. - Capacité à travailler en équipe et de manière partenariale.
-------------------------------	---

Date limite de candidature : 6 novembre 2026

Date de prise de poste espérée : 1^{er} janvier 2027

Candidatures (CV et lettre de motivation) à adresser à :

M. le Président,
 CAEN NORMANDIE METROPOLE
 16 rue Rosa Parks
 CS 52700
 14027 CAEN Cedex 9

Et/ou à contact@caen-metropole.fr

Et/ou sur le site <https://emploi-territorial.fr/>

Renseignements : Anthony HUBERT, directeur adjoint
 Tél. : 06 84 34 74 39
 Mel : anthony.hubert@caen-metropole.fr